

DELIBERATION CA100-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu la convocation envoy e aux membres du conseil d'administration le 3 d cembre 2015

Objet de la d lib ration : Cr ation du DU Pr server l'autonomie de la personne  g e

Le conseil d'administration r uni le 18 d cembre 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La cr ation du DU Pr server l'autonomie de la personne  g e est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 24 voix pour.

Fait   Angers, le 21 d cembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident et par d l gation,
Le Directeur g n ral des services,
Olivier TACHEAU
SIGN 

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 22 d cembre 2015 / Mise en ligne le 22 d cembre 2015

Intitulé :
**Préserver l'indépendance et l'autonomie de la
personne âgée**

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**

- Création**
- Renouvellement**
- Modification**
- Suppression**

Avis du Bureau FCS		En date du : 17 nov 2015
Avis du Conseil d'UFR		En date du : 19 nov 2015
Avis du CEVU		En date du : 7 déc 2015
Avis du CA		En date du : 10 déc 2015

Reçu aux services centraux le

Identification

❖ **Composante de rattachement**

UFR Santé
Pôle Formation Continue en Santé
16, Bd Daviers
49045 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 73 59 44
E-mail : pascale.champagne@univ-angers.fr

❖ **Composante associée :**

❖ **Autre université concernée (demande de co-habilitation) :**

❖ **Partenariat et co-organisation (éventuellement, en lien avec un conseil de perfectionnement) :**

❖ **Enseignant responsable :**

NOM	UFR de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Dr Cédric Annweiler	Santé	MCU-PH	0241354725	CeAnnweiler@chu-angers.fr

❖ **Date d'ouverture** (ou de modification, suspension, suppression) :
Année Universitaire 2015/2016 ; Début des cours : mars 2016

❖ **Contexte**

Le Diplôme Universitaire (DU) « Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée » est organisé depuis 2009 à la faculté de Médecine d'Angers par le Docteur Olivier Beauchet, PU-PH de Gériatrie à Angers, qui en était le Responsable Pédagogique.

A la suite du départ de ce dernier à la rentrée universitaire 2015, le Docteur Cédric Annweiler, MCU-PH de Gériatrie à Angers, qui reprend la responsabilité pédagogique de cet enseignement, souhaite adapter le DU aux obligations de formation et aux besoins et codes actuels, pour en maintenir l'attractivité auprès des professionnels et des étudiants, et en assurer la pérennité.

Le nom, l'esprit et les objectifs généraux du DU restent inchangés.

Néanmoins, compte-tenu des nombreux changements envisagés, une restructuration fondamentale du DU est proposée, justifiant de retenir l'option d'une création de DU, plutôt que d'une modification du DU.

Les changements concernent en particulier :
- Le responsable pédagogique,

- Le contenu pédagogique (adaptation prenant en compte les retours et les demandes des candidats des années précédentes, avec en plus introduction d'Analyses des Pratiques Professionnelles (APP) afin de répondre aux obligations du DPC),
- L'organisation (5 x 2 jours de présentiel, au lieu de 2 x 5 jours jusqu'à présent, afin de faciliter l'organisation du temps de travail des professionnels en activité) et le volume horaire 70h au lieu de 60,
- Les outils pédagogiques (en particulier : formation à l'utilisation d'un outil pédagogique innovant reposant sur une plateforme internet de déclaration et de prise en charge du risque de chutes de la personnes âgée répondant aux critères ARS, combinée à une session de simulation en santé basée sur l'utilisation de la plateforme internet avec des patients fictifs),
- Le contrôle de connaissances (remplacement du mémoire par une soutenance orale de poster décrivant l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage),
- Les frais d'inscription,
- Validation du Développement Professionnel Continu (DPC), permettant aux professionnels de santé validant le DU de remplir leur obligation annuelle de DPC.

Modalités d'accès au diplôme

Type de formation :

Formation Initiale

Formation Continue

Code NAF (éventuellement) :

.....

Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...) :

Sont autorisés à déposer un dossier de candidature :

- les professionnels de santé en activité salariée ou libérale
- les étudiants de 3^{ème} cycle des études médicales

Pré requis :

Etre un professionnel de santé en exercice (voir page 7 métiers visés)

- Niveau d'entrée : 1^{er} cycle 2^{ème} cycle 3^{ème} cycle

Diplôme nécessaire (éventuellement) :

Niveau de sortie : IV III II I hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil : 35

Seuil d'ouverture : 15

Procédure de recrutement :

Envoi d'un dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV.
Les demandes d'inscription font l'objet d'une validation individuelle par le responsable de la formation.

Conditions de Validation d'acquis :

Néant

Tarif et coût

Tarif de la formation (Droits universitaires inclus) :

Un tarif par heure est proposé en cas d'acquisition possible et indépendante de modules

Formation initiale : 600 €

Par heure : €

Formation continue :

Financement individuel : 2000 €

Par heure : €

Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) :

2000 € Par heure : €

Tarif au module : 1145 € Il s'agit du tarif en vigueur DPC Pluriprofessionnel pour 2 jours (Pas de Droits Universitaires)

Coût total prévisionnel de la formation :

Voir en Annexe 5 le mode de calcul du budget prévisionnel

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

Objectif(s) du diplôme :

- Comprendre les différentes situations et mécanismes de perte d'indépendance et d'autonomie chez la personne âgée.
- Former les professionnels de santé aux différentes approches permettant de préserver l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.
- Former les professionnels de santé à la prévention et la prise en charge des chutes et des chuteurs.

Compétences (attendues pour les bénéficiaires) et contenus :

- Favoriser et préserver, à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, la mobilité, les capacités cognitives, l'état nutritionnel, l'équilibre, l'indépendance et l'autonomie :
 - des personnes vivant à domicile afin de favoriser le maintien au domicile,
 - des personnes institutionnalisées afin de freiner le processus de perte d'indépendance et d'autonomie.
- Sensibiliser et former les professionnels de santé :
 - Au repérage des situations gériatriques à risque de perte d'indépendance et d'autonomie.
 - A un outil pédagogique support novateur de déclaration, d'évaluation et de prévention du risque de chute, conforme aux critères de l'ARS.
 - A la mise en place de programmes d'intervention adaptés, centrés sur l'individu et son environnement, et s'intégrant dans une démarche individuelle et collective.
 - A la prise en charge interdisciplinaire de la personne âgée vivant à domicile et en institution.

Voir annexe 1 et Annexe 2

<p><u>Publics concernés par la formation :</u></p> <p>1. Les professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Infirmières diplômées d'état ; - Masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état ; - Ergothérapeutes ; - Psychomotriciens ; - Orthophonistes ; - Pharmaciens ; - Ostéopathes ; <p>Toute personne n'entrant pas dans les catégories précédentes sur examen de leur dossier par le responsable de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide-soignants, - aide médico-psychologiques, - auxiliaire de vie <p>y compris les personnes ne disposant pas du baccalauréat.</p> <p>2. Les étudiants du troisième cycle des études médicales</p>	
<p><u>Opportunité et originalité :</u></p> <p>Formation s'adressant à différents corps de métier dans le domaine de la santé aboutissant à la mise en pratique d'actions de prévention visant à favoriser et à préserver la mobilité, l'équilibre, l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées dans le cadre d'un travail diplômant.</p>	

Organisation de la formation

Durée totale de la formation :

10 jours en présentiel (sur la base de 7 heures de formation par jour) + 5 jours de stage pratique d'observation (dont une journée d'activité en groupe)

Calendrier de la formation (début, fin...):

Entre le 1er février et le 30 novembre de chaque année, en dehors des périodes de congés scolaires de la zone B.

Organisation pédagogique (en cas d'alternance) :

Voir annexe 3

Validation

Modalités de contrôle des connaissances et de validation :

Voir annexe 4 et 5

Rédaction d'un mémoire Oui Non

Soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE correspond à un programme DPC : Oui Non

En 2015/2016, l'UE 2 sera organisée comme un programme DPC de manière à ce que les stagiaires qui participent au DU complet puisse également valider leur DPC (voir le programme en ANNEXE 1)

Ce programme DPC sera également ouvert à des personnes non inscrites au DU complet dans la limite de 15 participants hors DU.

Les autres UE sont déjà organisées pédagogiquement comme des programmes DPC. Ainsi, chaque UE fera l'objet d'une demande de DPC à raison d'une demande par année : UE 2 en 2015/2016, UE 3 en 2016/2017, UE 4 en 2017/2018, UE 5 en 2018/2019, UE 1 en 2019/2020.

Annexe 1

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Indiquer l'organisation détaillée des enseignements dans le tableau ci-dessous.

Pour une formation modularisée (validation module par module) choisir un intitulé de module précisant bien le type de compétence acquise au cours de ce module.

UE et Durée	Compétences attendues	Déroulé
1 VIEILLISSEMENT, FRAGILITE, PERSONNE AGEES ET SOCIETE (14 heures)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience des enjeux du vieillissement du point de vue professionnel, économique et sociétal (risques et opportunités), - Reconnaître les marqueurs de fragilité chez la personne âgée, - Identifier les problématiques posées par le vieillissement à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles auprès de la personne - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles
2 CHUTES DE LA PERSONNE AGEES ET SES COMPLICATIONS (14 heures)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience de la problématique des chutes chez la personne âgée, - Identifier les personnes âgées à risque de chutes, - Reconnaître les marqueurs de gravité des chutes de la personne âgée, - Apprentissage d'un outil informatique de déclaration et de prévention des chutes, - Emettre un rapport d'activité conforme aux critères ARS, - Identifier les problématiques autour de la chute rencontrées à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles de prévention des chutes et de leurs complications chez la personne âgée, - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles
3 TROUBLES COGNITIFS ET TROUBLES DU COMPORTEMENT DE LA PERSONNE AGEES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience de la problématique des troubles cognitifs et du comportement chez la personne âgée, - Connaître les principales causes de troubles cognitifs et du comportement, - Aider les malades et leurs aidants dans une démarche d'accompagnement, de soutien et d'explication, - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles de prise en charge des - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles
4 ENTRETIEN PHYSIQUE : ACTIVITE ET ALIMENTATION DE LA PERSONNE AGEES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience de l'importance de l'activité physique et de l'alimentation chez la personne âgée, - Identifier les personnes âgées à risque d'immobilisation, de désadaptation motrice et de dénutrition, - Connaître les techniques et les 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel - 14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et

	<p>indications d'activité physique et de renutrition chez la personne âgée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les problématiques autour de l'activité physique et de l'alimentation rencontrées à l'occasion des soins - Connaître, élaborer et appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles de prévention de l'immobilisation, de la désadaptation motrice et de la dénutrition chez la personne âgée, - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	pratiques professionnelles
5 PRESERVATION DE L'INDEPENDANCE ET DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE AGE	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience des problématiques de perte d'indépendance et de perte d'autonomie chez la personne âgée, - Identifier les personnes âgées à de pertes d'indépendance et d'autonomie, - Connaître les moyens de prévention et de lutte contre la perte d'indépendance et d'autonomie, et leurs indications - Identifier les problématiques autour de la perte d'indépendance et d'autonomie rencontrées à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, - Evaluer la mise en place et le suivi des actions d'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 évaluation préliminaire des connaissances et pratiques professionnelles en non-présentiel -14 heures en présentiel réparties sur 2 jours consécutifs -1 évaluation finale en non-présentiel de l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles

DU Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée

UFR Santé

RECETTES (droits universitaires inclus)				21 600,00 €
	nb. Stagiaires	Tarif unitaire	Total	
Financement entreprise/Opca	8	2 000,00 €	16 000,00 €	
Sans financement	1	2 000,00 €	2 000,00 €	
Interne	6	600,00 €	3 600,00 €	
Module seul hors DU complet				
Total :	15		21 600,00 €	
DÉPENSES				12 571,50 €
>> Poste personnel enseignants		50,00 € brut moyen employeur (h TD)		
Responsabilité pédagogique		nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq. TD
641	Enseignants titulaires	10	500,00 €	10
642	Autres intervenants		- €	0
	Sous-total	0	500,00 €	10
Enseignement				
641	Enseignants titulaires	23,00	3 250,00 €	65
642	Autres intervenants	14,50	2 037,50 €	40,75
	Sous-total	37,50	5 287,50 €	105,75
Total poste personnel :			5 787,50 €	115,75
>> Fonctionnement				
606	Achat, fourniture et matériaux	3 000,00 €	Logiciel	
613	Location			
618	Reprographie / Documentation	632,00 €		
623	Publicité / Communication	1 100,00 €		
624	Transports			
625	Déplacement, missions, réception	1 800,00 €		
626	Frais postaux	252,00 €		
628	Divers	- €		
	Total fonctionnement :	6 784,00 €		
Contribution à la DFC		8%	1 501,08 €	
Contribution pour l'UFR Santé		25%	4 690,88 €	
Droits Universitaires		15	189,10 €	2 836,50 €
DIFFÉRENTIEL pour la Composante				0 €